



actionnement d'une caution bancaire

Par **syrius**, le **23/10/2010** à **19:14**

En janvier 93 je me suis portée caution pour une durée de 20 ans, en renonçant au bénéfice de discussion, d'un prêt 1% patronal, accordé à mon frère et ma belle soeur.

L'organisme vient d'actionner celle-ci par un courrier recommandé et me réclame le capital restant dû à ce jour + les échéances impayées et frais (?).

Cet organisme ne m'a jamais informé de l'évolution du montant de la dette, ni même des impayés qui se portent aujourd'hui à 480 Euros.

Mes seules ressources sont les ASS et je vis chez mon fils, je ne suis donc pas solvable me semble t'il ?

Que dois-je faire ?

Merci c'est assez urgent